

Acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (Eléments à joindre aux requêtes)

Place à bâtir *Article 6 al. 1 lettre b LALFAIE.*

- La déclaration d'intention, signée par l'acquéreur (cf. annexe ci-dessous),
- Le projet d'acte de vente (avec extraits) correspondant à la déclaration d'intention,
- La déclaration sur l'honneur, signée par l'acquéreur (cf. annexe ci-dessous),
- L'autorisation de construire en force, avec plans autorisés, signés par l'acquéreur,
- Une attestation d'architecte précisant la surface nette de plancher habitable (cf. annexe ci-dessous),
- Une attestation du Service du développement territorial confirmant que l'immeuble est situé dans une zone touristique,
- Le montant du coût total de la construction à ériger,
- La liste des entrepreneurs,
- Une déclaration de l'acquéreur attestant qu'il s'engage à construire un chalet de vacances dans les 2 ans dès l'entrée en force de l'autorisation LFAIE,
- Un plan de situation.

Office juridique

Annexes : - **Attestation d'architecte**
- **Déclaration d'intention**
- **Déclaration sur l'honneur**

Les formulaires à joindre à la requête se trouvent sur notre site internet :
https://www.vs.ch/web/srf/acquisition_etrangers.